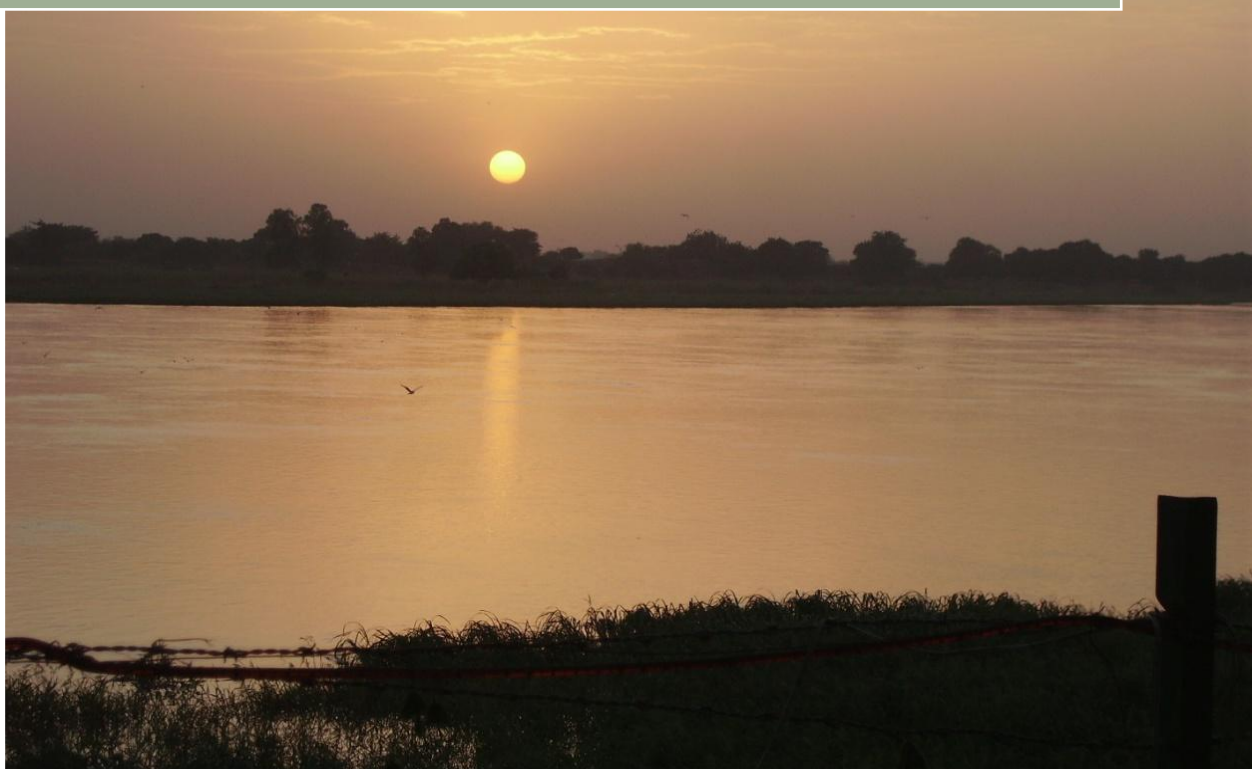


Aires Protégées Résilientes au Changement Climatique, PARCC Afrique de l'Ouest



2012

Cadre régional et module METT supplémentaire
(Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des AP)
pour le suivi des impacts du changement climatique



FRANCAIS

Elise Belle, Sue Stolton, Nigel
Dudley, Marc Hockings et
Neil D. Burgess



2012

Le programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC) est le centre spécialisé d'évaluation de la biodiversité du programme des Nations Unies pour l'environnement, l'organisation environnementale intergouvernementale la plus importante dans le monde. Le Centre a été en opération depuis plus de 30 ans, alliant recherche et conseils politiques pratiques.



Cadre régional et module METT supplémentaire (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des AP) pour le suivi des impacts du changement climatique, préparé par Elise Belle, Sue Stolton, Nigel Dudley, Marc Hockings and Neil D. Burgess, avec le financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) par le biais du PNUE.

Droits d'auteur : 2012. Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Reproduction : La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est autorisée sans permission spéciale, à condition que la reconnaissance de la source soit faite. La réutilisation de toutes les figures est soumise à l'autorisation des détenteurs des droits d'origine. Aucune utilisation de cette publication ne peut être effectuée pour la vente ou toute autre fin commerciale, sans la permission écrite du PNUE. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'une déclaration de l'intention et de l'étendue de la reproduction, doivent être envoyées au Directeur, UNEP-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, Royaume-Uni.

Non responsabilité : The contents of this report do not necessarily reflect the views or policies of UNEP, contributory organisations or editors. The designations employed and the presentations of material in this report do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNEP or contributory organisations, editors or publishers concerning the legal status of any country, territory, city area or its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries or the designation of its name, frontiers or boundaries. The mention of a commercial entity or product in this publication does not imply endorsement by UNEP.

Citation : Belle E., Stolton S., Dudley N., Hockings M. and Burgess N.D. 2012. Cadre régional et module METT supplémentaire (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des AP) pour le suivi des impacts du changement climatique. *UNEP-WCMC technical report*.

Disponibilité : UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC)
219 Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, UK
Tel: +44 1223 277314; Fax: +44 1223 277136
Email: protectedareas@unep-wcmc.org
URL: <http://www.unep-wcmc.org>

Photo de couverture : Fleuve Chari in N'Djamena, Tchad. *Droits d'auteur : Elise Belle.*

UNEP promotes environmentally sound practices globally and in its own activities. This publication is printed on 100% recycled paper, using vegetable-based inks and other eco-friendly practices. Our distribution policy aims to reduce UNEP's carbon footprint.

Sommaire

RESUME EXECUTIF	4
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	5
CHAPITRE 2 : CADRE REGIONAL.....	6
CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN MODULE SUPPLEMENTAIRE POUR LE METT AXE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
REFERENCES	14
ANNEXE 1. OUTIL DE SUIVI DE L'EFFICACITE DE LA GESTION (METT), Y INCLUS LE MODEL NOUVEAU SUR LE CHANGMENET CLIMATIQUE	16



Résumé exécutif

La gestion efficace des aires protégées est une démarche complexe et nécessite la prise en compte de l'ensemble des menaces, notamment les effets potentiels du changement climatique. Toutefois, les outils existants à l'échelle des sites pour mesurer l'efficacité de la gestion des aires protégées n'intègrent pas les impacts probables du changement climatique dans leurs évaluations.

Dans le présent document, nous suggérons des adjonctions au cadre initial de l'Efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) élaboré par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN, et nous intégrons une nouvelle composante axée sur le changement climatique. À partir de ce cadre mis à jour, nous avons développé deux nouveaux indicateurs liés à l'intégration de questions sur le changement climatique aux évaluations de l'efficacité de la gestion à l'échelle des sites. Ces nouveaux indicateurs ont été proposés en tant qu'adjonctions à l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) existant dont l'utilisation est obligatoire dans tous les projets d'aires protégées du FEM au niveau mondial, et qui est également utilisé par de nombreux pays et ONG travaillant sur l'efficacité des aires protégées. En ajoutant de nouvelles questions à l'outil METT, qui traitent des réponses au changement climatique en termes de planification et de gestion à l'échelle des aires protégées, nous proposons des modifications à apporter à un outil générique qui peut être utilisé dans toutes les aires protégées pour surveiller les problématiques de gestion liées au changement climatique.

Ce module supplémentaire proposé pour l'outil METT ainsi que le cadre général de la PAME élaboré par la CMAP seront présentés et révisés au cours de réunions qui se tiendront dans la région d'Afrique de l'Ouest. Les cinq pays participant au projet PARCC seront ensuite encouragés à tester cette nouvelle méthodologie sur le terrain, dans un maximum de sites d'aires protégées, en particulier ceux pour lesquels aucune évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées n'a été effectuée auparavant. La valorisation de cet outil au niveau national nous permettra de l'expérimenter sur le terrain, et également d'aider les pays à rassembler des informations importantes quant à la situation du système de gestion dans leurs réseaux d'aires protégées, leur permettant de mesurer les changements à travers le temps, notamment par rapport au changement climatique.

Suite à la révision du nouveau module, nous demanderons l'approbation du nouvel outil METT auprès du WWF et de la Banque mondiale, ainsi que du FEM et de la CMAP. Il est espéré que la nouvelle version sera ensuite utilisée à travers le monde pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées, notamment les effets du changement climatique.

Chapitre 1 : Introduction

Les aires protégées constituent l'un des outils clés disponibles à l'usage des pays en vue de conserver la biodiversité à long terme (Bertzky *et al.* 2012). Face à un environnement mondial changeant où les habitats naturels sont en déclin continu, il est probable que les aires protégées prennent davantage d'importance en tant qu'outils de conservation (Thomas *et al.* 2012). Il est donc essentiel de pouvoir évaluer l'efficacité des aires protégées en termes de conservation de la biodiversité en tenant compte de l'ensemble des menaces existantes et potentielles.

Le changement climatique a déjà un impact sur la répartition de certaines espèces (Root *et al.* 2003 ; Parmesan & Yohe 2003), et il est anticipé qu'il ait un impact encore plus important à l'avenir (p. ex. Thomas *et al.* 2004 ; Hole *et al.* 2009). Dans plusieurs régions d'Afrique, il est probable qu'un certain nombre d'espèces soient particulièrement affectées par le changement climatique en raison de leur niveau élevé d'exposition (IPCC 2007) et de leur faible capacité d'adaptation (p. ex. Garcia *et al.* 2011). Il est donc essentiel que les aires protégées, en Afrique et ailleurs, soient configurées et gérées efficacement de manière à tenir compte des impacts actuels et probables du changement climatique (Rands *et al.* 2010).

Plus récemment, il a également été reconnu qu'il existe une relation entre la gestion efficace des AP et l'adaptation au changement climatique ainsi que son atténuation (Dudley *et al.* 2010), et que les aires protégées ont un rôle à jouer quant au ralentissement des pires effets du changement climatique (p. ex. Scharlemann *et al.* 2010). Des recommandations générales ont aussi été formulées concernant l'intégration du changement climatique dans la configuration des systèmes d'AP (Mawdsley *et al.* 2009). Toutefois, ces suggestions n'apportent pas d'orientations spécifiques pour les aires protégées ni d'informations quant à la manière de gérer ces dernières en vue d'une adaptation et d'une atténuation.

Chapitre 2 : Cadre régional

Un cadre global pour l'Efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) a déjà été élaboré par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN (Hockings *et al.* 2006). Selon ce cadre, l'évaluation de l'efficacité de la gestion peut être effectuée pour diverses raisons, notamment la réalisation d'une meilleure gestion dans un environnement changeant, la répartition efficace des ressources, une responsabilité et une transparence améliorées, l'implication communautaire, et la valorisation des valeurs des AP. Le cadre de la CMAP a été élaboré pour un usage au niveau mondial, mais il peut également être utilisé à l'échelle nationale et régionale. En outre, le cadre de la PAME élaboré par la CMAP a servi de base au développement de l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) par Stolton *et al.* (2007), qui est l'outil le plus couramment utilisé pour l'évaluation de la PAME à l'échelle des aires protégées.

Pour le projet PARCC Afrique de l'Ouest, nous utilisons le cadre existant de la PAME élaboré par la CMAP et l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) existant comme assises d'un cadre régional pour l'efficacité de la gestion des aires protégées. Nous avons adapté ces outils existants pour intégrer les impacts du changement climatique.

Le cadre existant de la PAME élaboré par la CMAP

Le cadre de la CMAP divise l'efficacité de la gestion en trois catégories principales : 1. la configuration des sites d'AP et des systèmes d'AP ; 2. l'adéquation des systèmes et des processus de gestion ; et 3. la réalisation des objectifs des AP.

Six éléments sont inclus dans ces trois catégories, qui comprennent l'évaluation des questions suivantes (telles que décrites dans Hockings *et al.* 2006) :

- *Contexte* : Comprendre la situation de l'AP, notamment ses valeurs, les menaces auxquelles elle est confrontée, et les opportunités existantes, ses parties prenantes, et l'environnement politique et de gestion ;
- *Planification* : Etablir une perspective, des objectifs et des stratégies en vue de conserver les valeurs et de réduire les menaces ;
- *Entrées* : Répartir les ressources en termes de personnel, de fonds et d'équipement afin d'avancer vers les objectifs ;
- *Processus* : Mettre en œuvre des activités de gestion en fonction des processus acceptés ;
- *Sorties* : Produire des résultats spécifiques (biens et services, généralement exposés dans les plans de gestion) ; et
- *Résultats* : Réaliser des objectifs à long terme.

Ces éléments permettent une compréhension complète du degré d'efficacité de la gestion des aires protégées. Dans la pratique, Hockings *et al.* (2006) ont décrit un ensemble de quatre étapes à suivre pour mener une évaluation : 1. Définir les objectifs, la portée et le financement de l'évaluation ; 2. Choisir et élaborer une méthodologie, notamment établir

une équipe d'évaluation et définir des indicateurs ; 3. Mettre en œuvre l'évaluation sur le terrain et au siège ; et 4. Interpréter, communiquer et utiliser les résultats.

Cadre modifié de la PAME élaboré par la CMAP, intégrant le changement climatique

Le cadre de la CMAP apporte une assise solide pour tout travail relatif à l'efficacité de la gestion des aires protégées, notamment l'étude du changement climatique. Les impacts du changement climatique sont mentionnés dans le cadre initial de la PAME élaboré par la CMAP (Hockings *et al.* 2006). Par exemple, il est suggéré que 'l'atténuation du changement climatique et des catastrophes' devrait faire partie du contexte de l'évaluation, et que le changement climatique devrait être inclus dans les évaluations des menaces. Il est également mentionné que la configuration de vastes aires protégées peut contribuer à accroître leur résilience aux impacts du changement climatique, et que ces impacts devraient être pris en compte lors de l'analyse des résultats de l'évaluation. Toutefois, le cadre de la PAME ne suggère aucune manière spécifique d'évaluer les impacts du changement climatique sur les AP.

Nous adaptons ici le cadre afin d'y inclure les effets probables du changement climatique sur les aires protégées par rapport aux différents éléments de l'évaluation :

- *Contexte* : Comprendre la situation actuelle de l'AP concernant les menaces du changement climatique ;
- *Planification* : Vérifier la capacité actuelle de l'AP à faire face aux impacts du changement climatique ;
- *Entrées* : Déterminer les besoins en vue de rendre l'AP résiliente aux effets du changement climatique ;
- *Processus* : Définir une approche appropriée et les interventions nécessaires pour permettre à l'AP de s'adapter ;
- *Sorties* : Mesurer la résilience de l'AP au changement climatique ; et
- *Résultats* : Réaliser une gestion efficace de l'AP à long terme face au changement climatique.

Dans le tableau 1 ci-dessous, nous résumons les composantes supplémentaires liées au changement climatique que nous avons intégrées au cadre de la PAME.

Éléments d'évaluation	Explication	Critères évalués	Point focal de l'évaluation	Composante du changement climatique (CC)
Contexte	La situation actuelle Évaluation de l'importance, des menaces, et du cadre politique	• Importance • Menaces • Vulnérabilité • Contexte national - Partenaires	Situation	<i>Situation de l'AP par rapport à l'évaluation des menaces du CC et de sa vulnérabilité au CC</i>
Planification	La situation recherchée Évaluation de la	• Contexte juridique et politique de l'aire	Faisabilité	<i>Importance de l'intégration, dans les documents de</i>

	configuration et de la planification de l'aire protégée	protégée • Configuration du système d'aire protégée • Configuration de la réserve • Plan de gestion		<i>planification, de l'analyse des impacts probables du CC et de la proposition de réponses en termes d'atténuation et d'adaptation</i>
Entrées	Les besoins Évaluation des ressources nécessaires à la réalisation de la gestion	• Financement de l'agence • Financement du site	Ressources	<i>Disponibilité des informations liées aux prévisions du CC et à ses impacts probables, comme assise de la planification et de la prise de décisions</i>
Processus	Les moyens Évaluation du mode de gestion	• Pertinence des processus de gestion	Efficacité et faisabilité	<i>Approche et interventions en matière de gestion pour permettre à l'AP de s'adapter au CC</i>
Sorties	Les effets Évaluation de la mise en œuvre des programmes et activités de gestion ; produits et services fournis	• Résultats des activités de gestion • Services et produits	Efficacité	<i>Mesurer la résilience des espèces et de l'AP au CC</i>
Résultats	Les résultats Évaluation des résultats et de leur contribution aux objectifs	• Impacts : retombées des activités de gestion par rapport aux objectifs	Efficacité et faisabilité	<i>Efficacité de la configuration et de la gestion de l'AP face au CC, et suivi à long terme des impacts du CC</i>

Tableau 1. Résumé du cadre de la PAME élaboré par la CMAP (Hockings *et al.* 2006) auquel s'ajoutent les nouveaux éléments liés au changement climatique dans la dernière colonne en italique.

Développement d'indicateurs

Suite à notre évaluation et adaptation du cadre de la PAME élaboré par la CMAP, et à une révision de l'outil METT existant pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion à l'échelle des sites, nous estimons que deux questions principales doivent être ajoutées afin d'évaluer s'il est probable que l'AP s'adapte aux impacts du changement climatique : 1. l'AP a-t-elle été configurée ou planifiée en vue d'étudier les impacts réels ou probables du changement climatique ? et 2. est-elle spécifiquement gérée par rapport aux impacts réels ou probables du changement climatique ?

Pour chacune de ces deux questions supplémentaires, nous avons développé un ensemble de 4 indicateurs présentant un résultat de 0 à 3 pour chaque indicateur (qui seront par la suite utilisés dans le développement des modules supplémentaires pour le METT). Ces deux questions et les quatre niveaux de performance correspondants liés aux indicateurs se présentent comme suit :

1. L'aire protégée a-t-elle été configurée pour prendre en compte les effets probables du changement climatique ?

- 1.0: Le changement climatique n'a pas été pris en compte dans la configuration de l'AP, et aucune étude ultérieure n'a été réalisée pour répondre à son impact
- 1.1: Le changement climatique n'a pas été pris en compte dans la configuration de l'AP ; un certain degré de planification, mais aucune action n'a été réalisée pour répondre à son impact
- 1.2: Le changement climatique n'a pas été pris en compte dans la configuration de l'AP, mais des mesures de planification et des actions pour répondre à son impact ont été mises en place
- 1.3: Le changement climatique a été pris en compte dans la configuration de l'AP ou dans le cadre des mesures ultérieures de planification par rapport aux impacts, et il en découle des modifications de la configuration de l'AP

2. L'aire protégée est-elle consciemment gérée quant à son adaptation au changement climatique ?

- 2.0: Aucun effort n'a été déployé pour tenir compte de l'adaptation au changement climatique dans le système de gestion.
- 2.1: Une réflexion initiale s'est mise en place concernant les impacts probables du changement climatique, mais il reste à traduire ces éléments en plans de gestion.
- 2.2: Des plans détaillés ont été formulés sur la manière d'adapter le système de gestion aux prévisions du changement climatique, mais il reste à les traduire en des démarches actives de gestion.
- 2.3: Des plans détaillés ont été formulés sur la manière d'adapter le système de gestion aux prévisions du changement climatique, et leur mise en œuvre est déjà en cours.

Cet ensemble de base des indicateurs de la performance pourrait être modifié et/ou développé au niveau national, une fois ceux-ci affinés et la méthodologie testée au niveau régional. En nous appuyant sur ce cadre, nous présentons, dans le chapitre 2, un module supplémentaire pour le METT axé sur le changement climatique à intégrer au formulaire d'évaluation du METT.

Chapitre 3 : Développement d'un module supplémentaire pour le METT axé sur le changement climatique

Introduction au METT

L'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion a initialement été développé en 2005 par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Banque mondiale, puis révisé en 2007, dans le but d'améliorer la gestion des aires forestières protégées (Stolton *et al.* 2007). Il est basé sur le cadre de la PAME élaboré par la CMAP (Hockings *et al.* 2006), présenté et mis à jour dans le chapitre 1.

L'objectif du METT est de suivre les avancées en matière de gestion des aires protégées, d'harmoniser les différentes approches de communication de rapports pour une multitude de sites, et de transmettre les informations importantes aux directeurs des parcs et aux autorités responsables de la gestion des aires protégées. Les données collectées pour le METT permettent également de mesurer les avancées menant à l'objectif 11 d'Aichi de la CDB lié à l'efficacité de la gestion des aires protégées (Bertzky *et al.* 2012). Le questionnaire existant du METT est conçu pour être rempli rapidement et facilement, et s'appuie sur des connaissances d'experts spécifiques aux sites. Il s'agit d'un système d'autoévaluation, idéalement destiné à être exploité par les responsables des aires protégées. La réalisation d'évaluations à répétition permet aux responsables des AP de signaler les tendances de l'efficacité dans le temps, ainsi que l'impact des démarches de soutien au projet en vue de renforcer différents éléments de gestion à l'échelle des sites. L'outil METT constitue une partie obligatoire de tous les projets d'aires protégées soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial, et est aussi largement appliqué par différentes autorités nationales responsables des aires protégées, et dans des projets soutenus par de grandes ONG œuvrant pour la conservation de la nature telles que le WWF, Conservation International, BirdLife International, et des organismes de financement tels que le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques. Les données du METT sont compilées au niveau mondial et gérées dans une base de données sous la coordination du groupe de travail de la CMAP de l'UICN sur l'efficacité de la gestion.

L'outil METT actuel consiste en 2 sections principales :

- Des feuilles de données où sont stockées des informations contextuelles, notamment les objectifs et les menaces relatifs aux AP ; et
- Un formulaire d'évaluation ; celui-ci consiste en un questionnaire comprenant 4 réponses textuelles alternatives à 30 questions ; ainsi que des zones de saisie pour enregistrer les justifications qualitatives de l'évaluation. Toutes les questions ont été définies en vue d'obtenir facilement des réponses de la part du personnel responsable des aires protégées, sans nécessiter de recherches supplémentaires.

Le formulaire d'évaluation complet, comprenant le nouveau module relatif au changement climatique, se trouve en annexe 1.

Le résultat de l'efficacité correspondant à chaque réserve peut être calculé sous la forme d'un pourcentage pour chacun des six éléments du cadre de la CMAP : contexte, planification, entrées, processus, sorties et évaluations (Stolton *et al.* 2007). Ces résultats généraux ont été utilisés dans différentes publications pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées à l'échelle régionale et mondiale (Leverington *et al.* 2010^{a, b}, Berksy *et al.* 2012) et deviennent la norme mondiale relative à la mesure des avancées menant aux objectifs de la CDB, ainsi que des éléments issus d'autres conventions (telles que la Convention du patrimoine mondial et de Ramsar) qui nécessitent également l'évaluation de l'efficacité de la gestion.

L'outil METT existant comporte déjà des questions relatives au changement climatique. Notamment, dans la section sur les Menaces affectant les aires protégées : la question 11 de la feuille de données 2 porte sur le thème 'changement climatique et climat rigoureux'. Toutefois, aucune question spécifique ne se rapporte aux impacts du changement climatique dans le formulaire d'évaluation.

Module supplémentaire

La suggestion de l'adjonction de nouvelles questions pour le METT en vue de suivre les retombées du changement climatique sur les aires protégées a déjà été proposée de manière informelle par le WWF (2009) en tant qu'adaptation de l'outil METT pour appuyer les mécanismes de la REDD.

Basé sur le cadre proposé et les indicateurs développés dans le chapitre 1, le module supplémentaire pour le METT que nous proposons d'ajouter au formulaire d'évaluation consiste en deux nouvelles questions pour évaluer si la configuration de l'AP tient compte des impacts probables du changement climatique sur l'AP, et si l'AP est gérée de manière à prendre en compte le changement climatique, avec 4 critères différents pour chaque question. Ce module supplémentaire est présenté dans le tableau 2 ci-dessous.

Sujet	Critères	Note	Commentaires / explication	Prochaines étapes
31. Changement climatique 31a: Changement climatique L'aire protégée a-t-elle été conçue en prenant en compte les effets probables du changement climatique ?	Le changement climatique n'a pas été pris en compte dans la conception de l'AP, et aucune étude ultérieure n'a été réalisée pour répondre à son impact	0		
	Le changement climatique n'a pas été pris en compte lors de la conception de l'AP ; un certain degré de planification, mais aucune action n'a été réalisée pour répondre à son impact	1		
	Le changement climatique n'a pas été pris en compte dans la conception de l'AP,	2		

	mais des mesures de planification et des actions pour répondre à son impact ont été mises en place			
	Le changement climatique a été pris en compte dans la conception de l'AP ou dans des mesures ultérieures de planification par rapport aux impacts, et il a résulté en des modifications de la configuration de l'AP	3		
31b: Changement climatique L'aire protégée est-elle consciemment gérée en vue de pouvoir s'adapter au changement climatique ?	Aucun effort n'a été fait pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion	0		
	Une réflexion initiale a eu lieu concernant les impacts probables du changement climatique, mais il reste à traduire ces éléments en plans de gestion	1		
	Des plans détaillés ont été formulés sur la manière d'adapter le système de gestion au changement climatique prévu, mais il reste à les traduire en des démarches actives de gestion	2		
	Des plans détaillés ont été formulés sur la manière d'adapter le système de gestion au changement climatique prévu, et leur mise en œuvre est déjà en cours	3		

Tableau 2. Questions et critères supplémentaires pour le METT concernant des sujets liés au changement climatique à intégrer au formulaire d'évaluation.

Essais sur le terrain et prochaines étapes

Ce module supplémentaire pour le METT sera évalué et révisé dans le cadre d'un atelier régional, à partir de données provenant d'experts nationaux. À la suite de l'atelier, le nouvel outil METT comprenant le module supplémentaire relatif au changement climatique sera testé dans les cinq pays du projet.

Après ces essais sur le terrain, nous présenterons l'outil METT révisé et mis à jour au groupe d'étude de la CMAP sur l'efficacité de la gestion et aux principaux utilisateurs de l'outil

METT (FEM, WWF, Conservation International et certains pays sélectionnés) afin qu'ils examinent la nouvelle version proposée.

Suite à cet examen, nous demanderons l'approbation de ce nouvel outil et nous tâcherons de nous assurer que cette nouvelle version devienne celle utilisée dans les réseaux d'aires protégées à travers le monde. Dans la mesure où ces démarches peuvent être mises en œuvre, la question de la planification et de la gestion du changement climatique dans les aires protégées sera alors en grande partie rationalisée en ce qui concerne les processus de collecte de données. Ces dernières pourraient être utilisées par chaque pays en vue de communiquer des rapports, au niveau national et mondial, sur les réponses au changement climatique à l'échelle des aires protégées.

RÉFÉRENCES

Bertzky B., Corrigan C., Kemsey J., Kenney S., Ravillous C., Besancon C. and Burgess N. 2012. *Protected Planet Report 2012: Tracking progress towards global targets for protected areas*. IUCN, Gland, Switzerland and UNEP-WCMC, Cambridge, UK.

Dudley N., Stolton S., Belokurov A., Krueger L., Lopoukhine N., MacKinnon K., Sandwith T. and Sekhran N. 2010. *Natural solutions: protected areas helping people cope with climate change*. IUCN WCPA, TNC, UNDP; WCS, The World Bank and WWF. Gland, Switzerland; Washington DC and New York, USA.

Ervin J. and Belokurov A. *Unpublished report*. Discussion paper on integrating climate change into RAPPAM.

Garcia R. A., Burgess N. D., Cabeza M., Rahbek C. and Araújo M. B. 2011. Exploring consensus in 21st century projections of climatically suitable areas for African vertebrates. *Global Change Biology* 18: 1253-1269.

Hockings M., Stolton S., Leverington F., Dudley N. and Courrau J. 2006. *Evaluating Effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas*. Second edition. IUCN, Gland Switzerland; and Cambridge, UK.

Hole D. G., Willis S. G., Pain D. J., Fishpool L. D., Butchart S. H., Collingham Y. C., Rahbek C. and Huntley B. 2009. Projected impacts of climate change on a continent-wide protected area network. *Ecological Letters* 12(5): 420-431.

IPCC. 2007. *Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press, Cambridge, UK, and New York, NY, USA.

Leverington F., Costa K., Pavese H., Lisle A. and Hockings M. 2010a. A Global Analysis of Protected Area Management Effectiveness. *Environmental Management* 46(5): 685-698.

Leverington F., Costa K. L., Courrau J., Pavese H., Nolte C., Marr M., Coad L., Burgess N., Bomhard B. and Hockings M. 2010b. *Management effectiveness evaluation in protected areas: a global study*. Second edition. University of Queensland, IUCN- WCPA, TNC, WWF, St Lucia, Australia.

Mawdsley N. R., O'Malley R. and Ojima D. S. 2009. A Review of Climate-Change Adaptation Strategies for Wildlife Management and Biodiversity Conservation. *Conservation Biology* 23(5): 1080–1089.

Parmesan C. and Yohe G. 2003. A globally coherent fingerprint of climate change impacts across natural systems. *Nature* 421: 37-42.

Rands M. R. W., Adams W. M., Bennun L., Butchart S. H. M., Clements A., Coomes D., Entwistle A., Hodge I., Kapos V., Scharlemann J. P. W., Sutherland W. J. and Vira B. 2010. Biodiversity conservation: Challenges beyond 2010. *Science* 329: 1298–1303.

Root T. L., Price J. T., Hall K. R., Schneider S. H., Rosenzweig C. and Pounds J. A. 2003. Fingerprints of global warming on wild animals and plants. *Nature* 421: 57-60.

Stolton S., Hockings M., Dudley N., MacKinnon K., Whitten T. and Leverington F. 2007. *Management Effectiveness Tracking Tool, Reporting progress at protected area sites*. Second Edition. WWF International.

Thomas C. D., Cameron A., Green R. E., Bakkenes M., Beaumont L. J., Collingham Y. C., Erasmus B. F. N., Ferriera de Siqueira M., Grainger A., Hannah L., Hughes L., Huntley B., van Jaarsveld A. S., Midgley G. F., Miles L., Ortega-Huerta M. A., Peterson A. T., Phillips O. L. and Williams S.E. 2004. Extinction risk from climate change. *Nature* 427: 145-148.

Thomas C. D., Gillingham P. K., Bradbury R. B., Roy D. B., Anderson B. J., Baxter J. M., Bourn N. A. D., Crick H. Q. P., Findon R. A., Fox R., Hodgson J. A., Holt A. R., Morecroft M. D., O'Hanlon N. J., Oliver T. H., Pearce-Higgins J. W., Procter D. A., Thomas J. A., Walker K. J., Walmsley C. A., Wilson R. J. and Hill J.K. 2012. Protected areas facilitate species' range expansions. *PNAS* 109 (35): 14063-14068.

WWF. 2009. Protected area management effectiveness: METT. In: *Adaptation of Landscape Tools in Support of REDD. Contribution to the NORAD funded project Engaging Civil Society in REDD: Tools, Methodologies and Capacity Building to Reduce Emissions from Forest Loss and Forest Degradation*.

Annexe 1. Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), y inclus le model nouveau sur le changmenet climatique

Compte rendu pour les sites d'aires protégées (AP): Fiche de données 1

Nom, affiliation et coordonnées de la personne qui remplit ce formulaire (email, etc.)					
Date de l'évaluation					
Nom de l'aire protégée					
Code du site WDPA (voir www.unep-wcmc.org/wdpa/ pour trouver les codes)					
Désignations	Nationale	Catégorie UICN		Internationale (veuillez également compléter le verso du formulaire)	
Pays					
Lieu de l'aire protégée (province et si possible, carte de référence)					
Date de création					
Détails sur la propriété (cochez une case)		Etat	Privée	Communautaire	Autre
Autorité de gestion					
Taille de l'aire protégée (ha)					
Nombre du personnel		Permanent		Temporaire	
Budget annuel (US\$) – excepté couts de salaires		Fonds récurrents (opérationnels)		Fonds de projet ou d'autres fonds supplémentaires	
Quelles sont les valeurs principales pour lesquelles l'AP a été désignée ?					
Citez les deux objectifs principaux de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de gestion 1					
Objectif de gestion 2					
Nombre de personnes ayant répondu à cette évaluation					
Y compris : (cochez les cases)	Gestionnaire de l'AP ☐	Personnel de l'AP ☐	Autre personnel de l'agence de l'AP ☐	ONG ☐	
	Communauté locale ☐	Donateur ☐	Experts externes ☐	Autres ☐	
Veuillez noter si l'évaluation a été complétée dans le cadre d'un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un donateur					

Informations sur les désignations internationales			
Site du patrimoine mondial de l'UNESCO (voir : http://whc.unesco.org/fr/list/)			
Date d'inscription	Nom du site	Taille du site	Coordonnées géographiques
Critères de désignation (i à x)			
Déclaration de valeur universelle			
Site Ramsar (voir: www.wetlands.org/RSDB/)			
Date d'inscription	Nom du site	Taille du site	Numéro géographique
Justification de la désignation (voir fiche d'informations Ramsar)			
Programme L'homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB) (voir : www.unesco.org/mab/wnbrs.shtml)			
Date d'inscription	Nom du site	Taille du site Total : Zone centrale : Zone tampon : Transition :	Coordonnées géographiques
Critères de désignation			
Accomplissement des trois fonctions MAB (conservation, développement et soutien logistique)			
Veuillez noter ci-dessous d'autres désignations éventuelles (par exemple, Patrimoine ASEAN, Natura 2000) et autres informations d'appui			
Nom :		Détail :	
Nom :		Détail :	
Nom :		Détail :	
Nom :		Détail :	
Nom :		Détail :	
Nom :		Détail :	

Menaces aux AP : Fiche de données 2

Veuillez cocher les cases pertinentes aux menaces existantes selon leur niveau d'importance (haut, moyen, bas). Les menaces classées **hautes** sont celles qui ont des valeurs de dégradation élevées ; **moyennes** sont les menaces ayant un impact négatif ; et celles désignées comme **basses** sont des menaces qui sont présentes mais qui n'ont pas une valeur d'impact élevée ; ou **N/A** lorsque la menaces n'est pas présente ou non applicable.

1. Développement résidentiel et commercial dans l'AP

Menaces provenant des implantations humaines ou autres formes d'utilisation non-agricole des terres ayant une empreinte significative.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				1.1 Logements et établissements humains
				1.2 Développements commerciaux et industriels
				1.3 Infrastructure touristique et récréative

2. Agriculture et aquaculture dans l'AP

Menaces provenant de l'agriculture et du pâturage dues à l'expansion et à l'intensification, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				2.1 Culture annuelle et pérenne de produits forestiers non-ligneux
				2.1a Culture de drogue
				2.2 Plantations de bois
				2.3 Elevage et pâturage
				2.4 Aquaculture marine et d'eau douce

3. Production d'énergie et exploitation minière dans l'AP

Menaces provenant de la production de ressources non-biologiques.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				3.1 Forage de pétrole et de gaz
				3.2 Exploitation et extraction minière
				3.3 Production énergétique, y compris barrages hydroélectriques

4. Transport et couloirs de service dans l'AP

Menaces provenant des couloirs de transport longs et étroits et des véhicules qui les utilisent, y compris mortalité de la faune qui en résulte.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				4.1 Routes et chemins de fer (y compris animaux tués)
				4.2 Lignes utilitaires et de service (par exemple, fils électriques, lignes téléphoniques)
				4.3 Voies maritimes et canaux
				4.4 Trajectoires de vol

5. Utilisation des ressources biologiques dans l'AP

Menaces provenant de l'utilisation à des fins de consommation de ressources biologiques « sauvages », y compris les effets de la récolte délibérée et involontaire ; également la persécution ou le contrôle d'espèces spécifiques (notez que cela inclut la chasse et l'abattage des animaux).

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				5.1 La chasse, l'abattage et la collecte d'animaux terrestres (y compris abattage d'animaux lié au conflit homme-faune)
				5.2 Collecte de plantes terrestres ou produits non-ligneux
				5.3 Coupe et collecte de bois
				5.4 Pêche, abattage et collecte de ressources aquatiques

6. Intrusions et perturbations humaines dans l'AP

Menaces provenant d'activités humaines qui changent, détruisent ou perturbent les habitats et les espèces associés à l'utilisation de ressources biologiques, mais non à des fins de consommation.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				6.1 Loisirs et tourisme
				6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires
				6.3 Recherche, éducation et autres activités liées au travail dans des AP
				6.4 Activités des gestionnaires d'AP (par exemple, construction, utilisation de véhicules, points d'eau artificiels et barrages)
				6.5 Vandalisme délibéré, activités destructrices ou menaces aux

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				employés et visiteurs de l'AP

7. Modification de processus naturels

Menaces provenant des actions qui transforment, dégradent ou modifient le fonctionnement de l'écosystème.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				7.1 Incendies et suppression des incendies (y compris incendies criminels)
				7.2 Barrages, modifications hydrologiques, et gestion/utilisation de l'eau
				7.3a Fragmentation augmentée dans l'AP
				7.3b Isolation d'autres habitats naturels (par exemple, déforestation, barrages qui ne permettent pas le passage de la faune aquatique)
				7.3c Autres « effets de bord » sur les valeurs du parc
				7.3d Perte d'espèces clé (par exemple, prédateurs de niveau trophique élevé, pollinisateurs, etc.)

8. Espèces envahissantes et d'autres espèces et gènes problématiques

Menaces provenant de la faune, de la flore, de pathogènes/microbes ou de matériels génétiques terrestres ou aquatiques natifs et non-natifs qui ont, ou sont supposés avoir, des effets néfastes sur la biodiversité suite à leur introduction, diffusion et/ou augmentation.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				8.1 Plantes envahissantes non-natives/exotiques (mauvaises herbes)
				8.1a Animaux envahissants non-natives/exotiques
				8.1b Pathogènes (non-natifs ou natifs, mais créant des problèmes nouveaux/accrus)
				8.2 Matériel génétique introduit (par exemple, organismes génétiquement modifiés)

9. Pollution entrant ou générée dans l'AP

Menaces provenant de l'introduction ou l'excès de matériaux exotiques ou d'énergie, ou sources de pollution spécifiques et non-spécifiques.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				9.1 Eaux domestiques et eaux usées urbaines
				9.1a Eaux domestiques et eaux usées des installations de l'AP (par exemple, toilettes, hôtels, etc.)
				9.2 Effluents et rejets industriels, miniers et militaires (par exemple, rejets d'eaux de mauvaise qualité par les barrages, tels que des eaux à température 'non-naturelle', désoxygénées, ou polluées)
				9.3 Effluents agricoles et forestiers (par exemple, excès d'engrais ou pesticides)
				9.4 Ordures et déchets solides
				9.5 Polluants atmosphériques
				9.6 Excès d'énergie (par exemple, pollution en chaleur, lumière, etc.)

10. Événements géologiques

Des événements géologiques peuvent faire partie des régimes naturels de perturbations dans beaucoup d'écosystèmes. Toutefois, ils peuvent représenter une menace si une espèce ou un habitat est endommagé ou a perdu sa résilience et devient donc vulnérable à ces perturbations. La capacité de gestion de répondre à certains de ces changements peut être limitée.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				10.1 Volcans
				10.2 Tremblement de terre/tsunamis
				10.3 Avalanches/ glissement de terrain
				10.4 Erosion et envasement/déposition (par exemple, changement du littoral ou du lit du fleuve)

11. Changement climatique et temps sévère

Menaces provenant de changements climatiques à long-terme qui peuvent être liés au réchauffement mondial et à d'autres événements climatiques sévères qui sont en dehors de la variabilité naturelle.

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				11.1 Déplacement et altération de l'habitat
				11.2 Sécheresses
				11.3 Températures extrêmes

				11.4 Tempêtes et inondations
--	--	--	--	-------------------------------------

12. Menaces culturelles et sociales spécifiques

Haut	Moyen	Bas	N/A	
				12.1 Perte de liens culturels, de connaissances et/ou de pratiques de gestion traditionnelles
				12.2 Dégradation naturelle de la valeur de sites culturels importants
				12.3 Destruction de bâtiments, jardins, sites, etc. faisant partie du patrimoine culturel

Formulaire d'évaluation

Le nouveau module concernant le changement climatique est présenté en vert à la fin de ce tableau (module no. 31).

Sujets	Critères	Note : Cochez une case par question		Commentaire s/Explications	Prochaines étapes
1. Statut juridique L'aire protégée jouit-elle d'un statut juridique (dans le cas des réserves privées, est-ce couvert par une convention similaire?) ? <i>Contexte</i>	L'aire protégée n'est pas formellement établie	0			
	Le gouvernement a accepté l'établissement de l'aire protégée, mais la procédure n'est pas encore mise en route	1			
	L'aire protégée est en cours d'établissement, la procédure n'étant pas encore terminée (y compris les sites établis dans le cadre des conventions internationales, comme Ramsar, ou par la loi locale/traditionnelle, comme des aires de conservation communautaires qui n'ont pas encore de statut ou de contrat légal au niveau national)	2			
	L'aire protégée a été formellement établie	3			
2. Les règlements de l'aire protégée Y-a-t-il des réglementations pour contrôler les utilisations inappropriées des sols et les activités illégales (par exemple, le braconnage)? <i>Planification</i>	Il n'existe pas de mécanisme pour contrôler l'utilisation des sols et les activités dans l'aire protégée	0			
	Les mécanismes pour contrôler l'utilisation des sols et les activités dans l'aire protégée existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs	1			
	Les mécanismes pour contrôler l'utilisation des sols et les activités dans l'aire protégée existent, mais leur mise en œuvre effective pose quelques problèmes	2			
	Les mécanismes pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée existent et sont effectivement mis en œuvre	3			
3. Application de la loi Le personnel (ayant la responsabilité de gérer l'aire protégée) peut-il faire respecter les règles de l'aire protégée efficacement? <i>Entrées</i>	Le personnel n'a pas les compétences/ressources pour faire appliquer les règles de droit et le règlement de l'aire protégée	0			
	Le personnel a de sérieuses lacunes quant à ses compétences/ressources pour faire appliquer les règles de droit et le règlement de l'aire protégée (ex: manque de qualifications, budget de patrouille inexistant)	1			
	Le personnel dispose d'un niveau de compétences/ressources acceptable pour faire appliquer les règles de droit et le règlement de l'aire protégée, mais certaines lacunes demeurent	2			
	Le personnel dispose de toutes les compétences/ressources nécessaires pour faire appliquer les règles de droit	3			

	et le règlement de l'aire protégée				
4. Objectifs de l'aire protégée Est-ce que la gestion est mis en œuvre selon les objectifs déterminés ? <i>Planification</i>	Aucun objectif ferme n'a été déterminé pour l'aire protégée	0			
	L'aire protégée a déterminé des objectifs, mais elle n'est pas gérée en conséquence	1			
	L'aire protégée a déterminé des objectifs, mais ils ne sont que partiellement appliqués	2			
	L'aire protégée a déterminé des objectifs que les activités de gestion s'efforcent d'atteindre	3			
5. Configuration de l'aire protégée Est-ce que l'aire protégée a une taille et forme adaptées afin de protéger les espèces, habitats, processus écosystémiques et points de captage d'eau d'une importance clé pour la conservation ? <i>Planification</i>	Dû à des défauts de configuration de l'aire protégée, ses objectifs de gestion majeurs sont difficiles à atteindre	0			
	Dû à des défauts de configuration de l'aire protégée, ses objectifs de gestion majeurs sont difficiles à atteindre mais des mesures de mitigations sont mises en place (par exemple, accords concernant des couloirs biologiques avec les propriétaires de terrains des environs ou introduction d'une gestion de bassins versants appropriée)	1			
	La configuration de l'aire protégée n'est pas une contrainte significative à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais elle pourrait être améliorée (par exemple, par rapport à des processus écologiques à grande échelle)	2			
	La configuration de l'aire protégée est particulièrement propice à l'atteinte de ses objectifs majeurs de gestion ; elle soutient la conservation des espèces et des habitats, ainsi que les processus écosystémiques tels que l'écoulement des eaux de surface et souterraines (à l'échelle de points de captage d'eau) et les perturbations naturelles, etc.	3			
6. Démarcation de l'aire protégée La limite est-elle connue et signalée <i>Processus</i>	La limite de l'aire protégée n'est pas connue des autorités de gestion ni des résidents/utilisateurs des terres voisins	0			
	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion, mais n'est pas connue des résidents/utilisateurs des terres voisins	1			
	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents/utilisateurs des terres voisins, mais elle n'est pas signalée de manière adéquate	2			
	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents et est correctement signalée	3			
7. Plan de gestion/aménagement Y-a-t-il un plan de gestion et, si oui, est-il appliqué? <i>Planification</i>	L'aire protégée n'a pas de plan de gestion	0			
	Un plan de gestion est en cours de préparation ou a été préparé, mais il n'est pas appliqué	1			
	Un plan de gestion approuvé existe, mais il n'est appliqué que partiellement du fait de restrictions	2			

	financières ou autres problèmes				
	Un plan de gestion approuvé existe et est appliqué	3			
<i>Éléments supplémentaires : Planification</i>					
7a. Processus de planification	Le processus de planification permet aux acteurs-clés d'influencer le plan de gestion	+1			
7b. Processus de planification	Le plan de gestion est soumis à un calendrier et à un processus de révision et de mise à jour périodique	+1			
7c. Processus de planification	Les résultats de surveillance, de recherche et d'évaluation sont automatiquement intégrés au processus de planification	+1			
8. Plan de travail régulier Existe-t-il un plan de travail régulier et est-il mis en œuvre ? <i>Planification/Sorties</i>	Il n'y a pas de plan de travail	0			
	Un plan de travail régulier existe, mais très peu d'activités sont mises en œuvre	1			
	Un plan de travail existe et beaucoup d'activités sont mises en œuvre	2			
	Un plan de travail existe et toute les activités sont mises en œuvre	3			
9. Inventaire des ressources Disposez-vous d'informations suffisantes pour gérer l'aire protégée ? <i>Entrées</i>	Il y a peu ou pas d'information sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée	0			
	Les informations disponibles sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée ne sont pas suffisantes pour soutenir les activités de planification et de prise de décision	1			
	Les informations disponibles sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée sont suffisantes pour soutenir la majorité d'activités de planification et de prise de décision	2			
	Les informations disponibles sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée sont suffisantes pour soutenir toutes les activités de planification et de prise de décision	3			
10. Systèmes de protection Existent-ils des systèmes pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources dans l'aire protégée ? <i>Processus/Sorties</i>	Il n'existe pas de système de protection (patrouille, permis, etc.) ou ils ne contrôlent pas efficacement l'accès/l'utilisation des ressources	0			
	Les systèmes de protection ne contrôlent que partiellement l'accès/l'utilisation des ressources	1			
	Les systèmes de protection ne contrôlent que modérément l'accès/l'utilisation des ressources	2			
	Les systèmes de protection contrôlent entièrement l'accès/l'utilisation des ressources	3			
11. Recherche Existe-t-il un programme d'inventaire ou de recherche orienté vers une meilleure gestion?	Il n'y a pas d'activités d'inventaire ou de recherche en place dans l'aire protégée	0			
	Il existe quelques activités d'inventaire et de recherche, mais celles-ci ne sont pas liées aux besoins de la gestion de l'aire protégée	1			

<i>Processus</i>	Il y a beaucoup d'activités d'inventaire et de recherche, mais elles ne sont pas alignées sur les besoins de gestion de l'aire protégée	2			
	Il existe un programme intégré d'inventaire et de recherche, aligné sur les besoins de gestion de l'aire protégée	3			
12. Gestion des ressources Y-a-t-il une gestion active des ressources naturelles ? <i>Processus</i>	Il n'y a pas de gestion active des ressources naturelles	0			
	Les besoins pour une gestion active des écosystèmes sensibles, des espèces et des valeurs culturelles sont très peu mis en œuvre	1			
	La plupart des besoins pour une gestion active des écosystèmes sensibles, des espèces et des valeurs culturelles sont mis en œuvre, mais quelques enjeux clés ne sont pas adressés	2			
	Les besoins pour une gestion active des écosystèmes sensibles, des espèces et des valeurs culturelles sont considérés en totalité ou presque	3			
13. Personnel Y-a-t-il assez de personnel pour gérer l'aire protégée ? <i>Entrées</i>	Il n'y a pas d'employés	0			
	Le nombre d'employés n'est pas adapté aux activités de gestion essentielles	1			
	Le nombre d'employés est en dessous du seuil optimal requis pour les activités de gestion essentielles	2			
	Le nombre d'employés est adapté aux activités de gestion du site	3			
14. Formation du personnel Le personnel dispose-t-il d'une formation adaptée afin d'exécuter les objectifs de gestion ? <i>Entrées /Processus</i>	Le personnel ne possède pas les compétences nécessaires	0			
	La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée	1			
	La formation et les compétences du personnel sont adaptées mais elles pourraient être améliorées pour atteindre entièrement les objectifs de gestion	2			
	La formation et les compétences du personnel sont adaptées aux besoins de gestion de l'aire protégée	3			
15. Budget actuel Le budget actuel est-il suffisant ? <i>Entrées</i>	L'aire protégée ne dispose d'aucun budget	0			
	Le budget disponible n'est pas suffisant par rapport aux besoins de gestion de base et il représente une contrainte importante à la capacité de gestion	1			
	Le budget disponible est acceptable mais il pourrait être amélioré pour atteindre une gestion totalement efficace de l'aire protégée	2			
	Le budget disponible est suffisant et couvre la totalité des besoins de gestion de l'aire protégée	3			
16. Sécurisation du budget Le budget est-il sécurisé ?	Le budget n'est pas sécurisé et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes ou extrêmement	0			

<i>Entrées</i>	variables				
	Le budget sécurisé est très restreint et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes	1			
	Le budget sécurisé est important, mais de nombreuses innovations et initiatives demeurent dépendantes de fonds externes	2			
	Le budget est sécurisé pour l'aire protégée et ses besoins de gestion	3			
17. Gestion du budget Le budget est-il géré de façon à couvrir les besoins essentiels de gestion? <i>Processus</i>	La gestion du budget est mauvaise et compromet sévèrement l'efficacité de la gestion (par exemple, distribution tardive du budget pendant l'année fiscale)	0			
	La gestion du budget est médiocre et compromet l'efficacité de la gestion	1			
	La gestion du budget est adéquate mais elle pourrait être améliorée	2			
	La gestion du budget est excellente et correspond aux besoins de gestion	3			
18. Infrastructure et équipements Les infrastructures et les équipements sont-ils suffisants ? <i>Entrées</i>	Il y a peu ou pas d'équipement et d'installations pour répondre aux besoins de gestion.	0			
	Il y a un peu d'équipements et quelques installations mais ceux-ci sont inadaptés	1			
	Il y a des équipements et des installations mais des lacunes demeurent et compromettent l'efficacité de la gestion	2			
	L'équipement et les installations sont adéquats	3			
19. Entretien de l'infrastructure L'infrastructure est-elle entretenue de manière adéquate? <i>Processus</i>	Le matériel et les installations sont peu ou pas entretenus	0			
	Le matériel et les installations sont entretenus sporadiquement	1			
	Le matériel et les installations sont entretenus d'une manière basique	2			
	Le matériel et les installations sont correctement entretenus	3			
20. Programmes d'éducation et de sensibilisation Y-a-t-il un programme d'éducation lié aux objectifs et besoins de l'aire protégée ? <i>Processus</i>	Il n'y a pas de programmes d'éducation et de sensibilisation	0			
	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation limité et sporadique	1			
	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation, mais celui-ci ne répond pas à tous les besoins et pourrait être amélioré	2			
	Un programme d'éducation et de sensibilisation bien développé est mis en œuvre	3			
21. Planification de l'utilisation des sols et de l'eau La planification de l'utilisation des sols et de l'eau prend-elle en compte l'aire protégée et assiste-t-elle à obtenir les objectifs ?	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau avoisinants ne prend pas en compte les besoins de l'aire protégée et les activités/pratiques nuisent à la survie de l'aire protégée	0			
	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau avoisinants ne prend pas en compte les besoins à long terme de l'aire protégée mais les activités ne nuisent pas à l'aire protégée	1			

<i>Planification</i>	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau avoisinants prend partiellement en compte les besoins à long terme de l'aire protégée	2			
	La planification de l'utilisation des sols et de l'eau avoisinants prend en compte les besoins à long terme de l'aire protégée	3			
<i>Éléments supplémentaires: Planification de l'utilisation des sols et de l'eau</i>					
21a: Planification de l'utilisation des sols et de l'eau pour la conservation de l'habitat	La planification et gestion du bassin versant ou paysage contenant l'aire protégée fournissent les conditions environnementales nécessaires pour maintenir des habitats pertinents (par exemple, volume, qualité et timing des flux d'eau, taux de pollution atmosphériques, etc.)	+1			
21b: Planification de l'utilisation des sols et de l'eau pour la connectivité	La gestion de couloirs biologiques qui lient les aires protégées permet à la faune de migrer vers des habitats clé en dehors de l'aire protégée (par exemple, pour permettre aux poissons migratoires de se déplacer d'un site de frai dans un habitat d'eau douce à la mer, ou pour permettre la migration des animaux)	+1			
21c: Planification de l'utilisation des sols et de l'eau pour les services écosystémiques et la conservation des espèces	La planification aborde les besoins écosystémiques spécifiques et/ou les besoins d'une espèce en difficulté à l'échelle écosystémique (par exemple, volume, qualité et timing des flux d'eau qui soutiennent une espèce en particulier, gestion d'incendies pour maintenir des habitats de savane, etc.)	+1			
22. Les acteurs du secteur public et privé Existe-t-il une coopération avec les utilisateurs voisins des sols et des eaux ? <i>Processus</i>	Il n'y a pas de contact entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés des sols et des eaux avoisinants	0			
	Il y a quelques contacts entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés des sols et des eaux avoisinants	1			
	Il y a des contacts réguliers entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés des sols et des eaux avoisinants, mais la coopération est limitée	2			
	Il y a des contacts réguliers entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés des sols et des eaux avoisinants et une coopération substantielle en matière de gestion	3			
23. Peuples indigènes Les peuples indigènes et traditionnels résidant ou utilisant régulièrement l'aire protégée ont-ils une influence sur les décisions de gestion ? <i>Processus</i>	Les peuples indigènes et traditionnels n'ont pas d'influence sur les décisions de gestion de l'aire protégée	0			
	Les peuples indigènes et traditionnels ont un peu d'influence sur les discussions liées à la gestion, mais ne sont pas directement impliqués	1			
	Les peuples indigènes et traditionnels sont directement impliqués dans certaines décisions pertinentes à la gestion, mais leur niveau de	2			

	participation pourrait être augmenté				
	Les peuples indigènes et traditionnels sont directement impliqués dans toutes les décisions pertinentes à la gestion, par exemple, la co-gestion	3			
24. Communautés locales Les communautés locales résidentes ou avoisinantes contribuent-elles aux décisions de gestion ? <i>Processus</i>	Les communautés locales ne participent pas aux décisions concernant la gestion de l'aire protégée	0			
	Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais n'ont pas de rôle direct dans la gestion	1			
	Les communautés locales contribuent directement à certaines prises de décisions concernant la gestion, mais leur participation pourrait être améliorée	2			
	Les communautés locales participent directement à la prise de décision concernant la gestion (par exemple, co-gestion)	3			
<i>Éléments supplémentaires sur les communautés locales/peuples indigènes :</i>					
24 a. Impacts sur les communautés	Les communications entre les acteurs locaux et les gestionnaires de l'aire protégée sont ouvertes et basées sur la confiance	+1			
24b. Impacts sur les communautés	Des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés locales, tout en conservant les ressources de l'aire protégée, sont mis en œuvre	+1			
24c. Impacts sur les communautés	Les communautés locales et/ou peuples indigènes soutiennent activement l'aire protégée	+1			
25. Evaluation des retombées économiques L'aire protégée est-elle une source d'avantages économiques pour les communautés locales (par exemple, revenus, emploi, paiement des services écosystémiques) ? <i>Résultats</i>	L'existence de l'aire protégée n'a pas bénéficié à l'économie locale	0			
	Les avantages économiques potentiels sont reconnus et leurs plans de réalisation sont en cours de développement	1			
	L'existence de l'aire protégée a entraîné quelques avantages économiques pour les communautés locales	2			
	L'existence de l'aire protégée a entraîné des avantages économiques significatifs pour les communautés locales	3			
26. Suivi et évaluation Y-a-t-il des mécanismes de suivi et évaluation pour informer la gestion ? <i>Planification/Processus</i>	L'aire protégée ne dispose pas de mécanismes de suivi et évaluation	0			
	L'aire protégée connaît des activités sporadiques de suivi et évaluation, mais ne dispose pas d'une stratégie globale et/ou ne collecte pas les résultats de manière régulière	1			
	L'aire protégée dispose d'un système de suivi et évaluation accepté et mis en œuvre, mais les résultats ne sont pas utilisés systématiquement dans les activités de gestion	2			
	L'aire protégée dispose d'un système efficace de suivi et évaluation correctement mis en œuvre, dont les	3			

	résultats sont utilisés pour adapter le mode de gestion				
27. Infrastructure pour les visiteurs Les installations pour visiteurs (touristes, pèlerins, etc.) sont-elles adaptées ? <i>Sorties</i>	Il n'y a ni installations, ni services proposés aux visiteurs, en dépit d'un besoin identifié	0			
	Les installations et services proposés aux visiteurs ne sont pas adaptés aux niveaux d'affluence actuelle	1			
	Les installations et services proposés aux visiteurs sont adaptés aux niveaux d'affluence actuelle, mais pourraient être améliorés	2			
	Les installations et services proposés aux visiteurs sont parfaitement adaptés aux niveaux d'affluence actuelle	3			
28. Tourisme commercial Les opérateurs commerciaux contribuent-ils à la gestion de l'aire protégée ? <i>Processus</i>	Il y a peu ou pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques utilisant l'aire protégée	0			
	Il y a des contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques, mais ils se limitent à des questions administratives ou réglementaires	1			
	Il y a une coopération limitée entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques en vue d'améliorer la qualité des expériences touristiques proposées et entretenir les valeurs de l'aire protégée	2			
	Il y a une bonne coopération entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques en vue d'améliorer la qualité des expériences touristiques proposées et d'entretenir les valeurs de l'aire protégée	3			
29. Droits et taxes En cas d'application, les droits et taxes (touristes, amendes) contribuent-ils à la gestion de l'aire protégée ? <i>Entrées / Processus</i>	Si des droits et taxes sont théoriquement applicables, ils ne sont pas perçus	0			
	Les droits et taxes sont perçus, mais sans retour à l'aire protégée et ses environs	1			
	Les droits et taxes sont perçus et contribuent en partie à l'aire protégée et ses environs	2			
	Les droits et taxes sont perçus et contribuent d'une manière importante à l'aire protégée et ses environs	3			
30. Etat des lieux Dans quel état se trouvent les valeurs importantes de l'aire protégée, par rapport à leur condition lors de la création de l'aire protégée ? <i>Sorties</i>	Beaucoup de valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles sont en train d'être sévèrement dégradées	0			
	Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques et culturelles sont en train d'être sévèrement dégradées	1			
	Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques et culturelles sont en train d'être partiellement dégradées, mais les valeurs essentielles n'ont pas été sévèrement endommagées	2			
	La biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles sont presque entièrement intactes	3			
Éléments supplémentaires : Etat des lieux:					

30a: Etat des lieux	L'évaluation de la condition des valeurs est basée sur la recherche et/ou le suivi	+1			
30b: Etat des lieux	Des programmes de gestion spécifiques sont mises en œuvre en vue d'adresser les valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles	+1			
30c: Etat des lieux	Des activités en vue de maintenir des valeurs clé de biodiversité, écologiques et culturelles sont intégrées dans la gestion quotidienne du parc	+1			
31. Changement climatique 31a: Changement climatique L'aire protégée a-t-elle été conçue en prenant en compte les effets probables du changement climatique ?	Le changement climatique n'a pas été pris en compte dans la conception de l'AP, et aucune étude ultérieure n'a été réalisée pour répondre à son impact	0			
	Le changement climatique n'a pas été pris en compte lors de la conception de l'AP ; un certain degré de planification, mais aucune action n'a été réalisée pour répondre à son impact	1			
	Le changement climatique n'a pas été pris en compte dans la conception de l'AP, mais des mesures de planification et des actions pour répondre à son impact ont été mises en place	2			
	Le changement climatique a été pris en compte dans la conception de l'AP ou dans des mesures ultérieures de planification par rapport aux impacts, et il a résulté en des modifications de la configuration de l'AP	3			
31b: Changement climatique L'aire protégée est-elle consciemment gérée en vue de pouvoir s'adapter au changement climatique ?	Aucun effort n'a été fait pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion	0			
	Une réflexion initiale a eu lieu concernant les impacts probables du changement climatique, mais il reste à traduire ces éléments en plans de gestion	1			
	Des plans détaillés ont été formulés sur la manière d'adapter le système de gestion au changement climatique prévu, mais il reste à les traduire en des démarches actives de gestion	2			
	Des plans détaillés ont été formulés sur la manière d'adapter le système de gestion au changement climatique prévu, et leur mise en œuvre est déjà en cours	3			
NOTE FINALE					